

Question écrite du 29 octobre 2025 de M. Alexandre Diogo: «Confiscation de trottinettes hors normes et de motos ou voitures de sport trafiquées?»

A la lecture d'un article de la *Tribune de Genève* du 15 octobre 2025¹, la police municipale de notre ville affiche fièrement le nombre de trottinettes confisquées cet été. A l'heure de confisquer tous ces engins, qui sont certes dangereux pour tous, il y a lieu de se demander ce qu'il en va des autres modes de transport. De plus, il paraît absurde écologiquement que le matériel saisi soit directement détruit.

Bataillant au milieu de tous ces dangers sur la voie publique, le piéton n'est pas mis en danger que par les trottinettes. Les riverains souffrent aussi du bruit des véhicules trafiqués, en particulier lorsque ceux-ci sont paradés en ville les soirs de week-end. Pourtant, une réelle attention est-elle mise sur les autres modes de transport, ou les saisies de trottinettes servent-elles de trophées communicationnels faciles aux autorités?

Afin d'ôter tout doute sur un éventuel arbitraire anti-trottinette (ou au contraire un laxisme pro-motard/pro-tuning), le Conseil administratif peut-il nous informer sur les points suivants:

1. Pourquoi le matériel saisi a-t-il été détruit immédiatement? D'autres possibilités ont-elles été étudiées?
2. Combien de contrôles de conformité ont été effectués par type de véhicules en 2025? Par conformité, il est entendu la vitesse maximale homologuée mais également les autres aspects pouvant être dangereux pour les autres usagers, par exemple le contournement du blocage du visionnement de vidéos sur les écrans embarqués dans les voitures ou encore des éléments de tuning impactant la sécurité (freins, visibilité, ...).
3. Combien de contrôles de vitesse ont été effectués en 2025? En particulier, pour les modes routiers, combien de contrôles ont été effectués sur des routes à 30 km/h (limitation ou zone 30, idéalement indiqués de manière séparée) et dans des zones de rencontre?
4. Combien de contrôles spécifiques pour l'usage du téléphone au volant ont été effectués? Combien de verbalisations liées à cela?
5. Combien de véhicules par type (voiture, deux-roues motorisé, vélo, trottinette, autre) ont été saisis cette année? Combien de véhicules, par type, ont été détruits et combien, toujours par type, ont été restitués? Si la proportion diffère grandement, comment l'explique-t-on?

¹ <https://www.tdg.ch/trottinettes-electriques-142-engins-saisis-cet-ete-a-geneve-424150474204> (lien consulté le 30 octobre 2025)

6. Afin de pouvoir mettre en lumière la dangerosité des différents modes, serait-il possible de rappeler le nombre de morts, de blessés graves et, idéalement, de blessés «simples» causés par les différents modes de transport, en rapportant cela à la part modale de ceux-ci, sur les cinq dernières années?
7. Si, par hypothèse, les voitures et/ou les deux-roues motorisés causaient plus de morts et de blessés graves que les trottinettes proportionnellement à la part modale, comment explique-t-on une telle multiplication des contrôles et des saisies sur les trottinettes? Serait-ce de l'acharnement envers ces dernières ou, au contraire, un laxisme patent vis-à-vis de véhicules nettement plus lourds, rapides et dangereux?

Je remercie sincèrement le Conseil administratif pour ses éclaircissements.